RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité – Travail - Justice

PRTSGEOO

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 564 du 29 novembre 2017 accordant la nationalité béninoise à Monsieur Serge Eric Honoré YOBO

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères;
- vu le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation;
- vu la lettre en date à Cotonou du 14 mai 2009 de Monsieur Serge Eric Honoré YOBO et l'ensemble des pièces produites;
- sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2017,

DÉCRÈTE:

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à Monsieur **Serge Eric Honoré YOBO**, né le 16 mai 1965 Treichville (Côte d'Ivoire), fils de Kouamé Justin YOBO et de Odette N'GUESSAN.

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2017

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Joseph DJOGBENOU

Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MJL 8 - MAEC 2 - Autres Ministères 20 - Intéressé 1 - SGG 4 - JORB 1.